



Le député Ayman Odeh, symbole de la traque des opposants israéliens au génocide

Description

14 voix contre 2. La commission parlementaire réunie ce lundi 30 juin à la Knesset a approuvé à une large majorité le passage à l'étape supérieure dans la procédure d'exclusion qui vise Ayman Odeh, un élu arabe au parlement israélien et président du parti politique communiste Hadash (littéralement Front démocratique pour la paix et l'égalité).

Par l'Agence Média Palestine, le 30 juin 2025

artio

**Le député Ayman Odeh,
symbole de la traque
des opposants
israéliens au
génocide**

Aujourd'hui avait lieu la deuxième "tape" dans la procédure d'expulsion du député communiste israélien Ayman Odeh. Après une première audition la semaine dernière, les membres de la commission parlementaire se sont réunis pour voter et ont consacré sans surprise la démission de cette procédure, grâce au soutien de la coalition majoritaire au pouvoir.

Des accusations aux allures de prétexte

Les arguments invoqués pour justifier cette procédure exceptionnelle sont pourtant plutôt faibles. En cause, un post du député Ayman Odeh sur les réseaux le 19 janvier dernier : *« Je suis satisfait de la libération des otages et des prisonniers. Ici nous devons libérer les deux peuples du joug de l'occupation. Nous sommes tous nés libres »*. Il exprime dans cette phrase son approbation quant à la libération et l'échange d'otages israéliens contre des prisonniers palestiniens. Un processus pourtant entériné par le gouvernement de Netanyahu lui-même, et partie intégrante des accords de cessez-le-feu signés au début de l'année.

Pour appuyer la demande d'ouverture de cette procédure d'expulsion, le député du Likoud Avichai Boaron a mis en avant ce qu'il considère être une attitude inacceptable de la part du député communiste : *« Tout au long des discussions, il n'a exprimé aucun regret, n'a retiré aucune de ses déclarations et au contraire, il les a répétées. Il refuse de reconnaître le Hamas et le Hezbollah comme des organisations terroristes. Dans ce contexte, ses propos ne peuvent être dissociés de leur portée politique, et je suis convaincu que la Knesset votera largement en faveur de son exclusion »*.

Il a appuyé sa récolte de signatures pour ouvrir la procédure sur cet argument : *« quiconque plante un couteau dans le dos des soldats de Tsahal et de l'État d'Israël ne peut siéger à la Knesset »*. Dans la droite ligne de l'extrême-droite sioniste israélienne, le député du Likoud a pu compter sur le soutien du président de la commission Ofir Katz (Likoud), qui n'est autre que le chef de la coalition majoritaire à la Knesset. Ce dernier a accusé à plusieurs reprises Ayman Odeh d'être un « terroriste » qui ne cesse d'affaiblir l'État d'Israël, de le discréditer, de le saper et de renforcer ses ennemis.

La volonté politique de museler l'opposition au génocide

Le véritable but de cette procédure vise le baillonnement de l'opposition politique israélienne au génocide. Ce n'est pas un hasard si le député visé, Ayman Odeh, est la tête de la coalition électorale de gauche antisioniste à la Knesset. Même si leur poids politique concret est plutôt faible (cinq sièges depuis les dernières législatives), la coalition extrême-droite au pouvoir fait tout pour limiter les capacités d'expression et de nuisance de ses opposants politiques.

Hadash se définit en effet comme un parti qui soutient l'évacuation de toutes les colonies israéliennes ou bien encore le retrait total d'Israël de tous les territoires occupés après la guerre des Six Jours. Des revendications qui font grincer des dents à la Knesset, très orientée à droite. Ayman Odeh n'est d'ailleurs pas la seule victime de cette chasse aux sorcières mené par les sionistes au pouvoir : Ofer Cassif, un autre député-membre de Hadash, avait été suspendu pendant six mois en novembre 2024 par le comité éthique de la Knesset, pour avoir

critiquant la politique coloniale d'Israël.

La loi d'expulsion de 2016

Dans la droite ligne de ces cabales contre les opposants politiques au sionisme, la loi d'expulsion a été votée en 2016. Cette loi permet d'ouvrir une procédure de destitution à l'encontre d'un membre de la Knesset sur deux fondements : *l'incitation au racisme et le soutien à l'opposition armée contre l'Etat d'Israël*. Adalah, l'organisation de soutien international aux droits des minorités arabes en Israël.

Une fois que les 70 signatures nécessaires à l'ouverture de la procédure de destitution parlementaire sont réunies, la commission de la Knesset doit se prononcer sur l'expulsion du député visé. C'est cette étape qui a franchi aujourd'hui. D'ordinaire, la Knesset a trois semaines pour se prononcer définitivement sur la question, par la mise en place d'un vote à la majorité des trois quarts. Plus de 90 députés devront donc voter favorablement pour son expulsion en séance plénière afin que la procédure aboutisse.

Cette issue apparaît peu probable pour Adalah. En effet, pour que le député soit exclu, il faut que *le soutien à la lutte armée soit caractérisé : la Cour suprême israélienne a déjà tranché sur la question, un positionnement favorable à la libération de prisonniers palestiniens ne constitue pas un soutien à la lutte armée*. L'organisation poursuit : *il faut également une masse conséquente de preuves pour justifier l'expulsion alors qu'un seul post sera ici pris en compte*.

Pour Adalah aussi toutes ces procédures s'apparentent à *une campagne plus large pour silencer et persécuter les élus arabes palestiniens*. La semaine dernière, une autre sanction a été prononcée par le comité d'éthique de la Knesset à l'encontre d'Odeh et d'une de ses collègues députées du même groupe, Aida Touma-Sliman. Il leur est interdit de siéger à la Knesset pendant respectivement deux semaines et trois jours, pour avoir accusé l'armée israélienne de crimes de guerre.

date créée

2025/06/30